



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 47  
absents représentés : 10  
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

M. Patrick BENOIST a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DARDY

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, après évaluation du besoin et en référence avec les lignes directrices de gestion qui ont été arrêtées par l'autorité territoriale en date du 22 septembre 2021.

## 1/ Avancements de grade, promotions internes et nominations

Des agents de la Communauté de communes remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur ou un avancement lié à leur ancienneté dans le grade, ou ont obtenu un concours ou un examen professionnel.

Les responsables hiérarchiques ont procédé à une évaluation sur la manière de servir des agents en demande d'avancement et des propositions d'arbitrage ont été élaborées par la direction générale des services, sur la base des ratios d'avancement en vigueur au sein de MACS et des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale.

Compte tenu des besoins de l'établissement pour faire face aux enjeux de professionnalisation des agents sur des missions plus complexes, il est proposé au conseil communautaire de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

Pôle/Service	Grade actuel de l'agent à supprimer	Date de la suppression du grade	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Gestion du domaine routier	Agent de maîtrise principal	01/12/2021	Technicien	35 h	01/12/2021	Promotion interne
Pôle éducation jeunesse	Adjoint d'animation	01/12/2021	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	01/12/2021	Suite à réussite examen professionnel
Pôle culinaire	Adjoint administratif	01/12/2021	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	01/12/2021	Avancement suite à réussite concours
Pôle sud	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2021	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	01/12/2021	Avancement lié à l'ancienneté
Urbanisme	Ingénieur principal	01/12/2021	Ingénieur hors classe	35 h	01/12/2021	Avancement lié à l'ancienneté
Urbanisme	Attaché	01/12/2021	Attaché principal	35h	01/12/2021	Avancement suite à réussite examen professionnel
Développement économique	Assistant socio-éducatif	01/12/2021	Attaché	35 h	01/12/2021	Intégration directe

## 2/ Créations de postes

Dans le cadre du plan de relance nationale et de sa déclinaison au niveau du département des Landes, MACS a été retenue pour mettre en place un conseiller numérique chargé d'accompagner les habitants en rupture numérique. Il sera recruté pour une durée de 2 ans sous forme de contrat de projet au grade d'adjoint technique.

Une création de poste de catégorie B au sein du pool « instruction financière » du services Affaires financières s'avère nécessaire afin de ne pas se limiter au suivi financier mais d'analyser jusqu'à rationaliser la dépense, optimiser la recette dans le but de limiter les augmentations des taux de fiscalité et de dégager des marges de manœuvre pour le financement des opérations d'investissement sur le territoire de MACS.

Deux postes de catégorie C, agent polyvalent, sont créés au pôle culinaire pour faire face à l'accroissement d'activité que connaît le pôle depuis plusieurs années.

Enfin, trois postes de catégorie C sont créés pour stagiairiser des agents contractuels au pôle culinaire, au service voirie et à la direction des systèmes d'information.

Pôle/Service	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet
Pôle culinaire	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28 h	01/10/2021
	Adjoint technique	35 h	01/10/2021
Finances	Rédacteur	35 h	01/10/2021
Service technique	Adjoint technique	35 h	01/10/2021
Direction des systèmes d'information	Adjoint technique contractuel	35 h	01/10/2021
	Adjoint technique	35 h	01/10/2021

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du comité technique commun MACS-CIAS en date du 15 septembre 2021 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la création et la suppression des postes suivants :

Pôle/Service	Grade actuel de l'agent à supprimer	Date de la suppression du grade	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Gestion du domaine routier	Agent de maîtrise principal	01/12/2021	Technicien	35 h	01/12/2021	Promotion interne
Pôle éducation jeunesse	Adjoint d'animation	01/12/2021	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	01/12/2021	Suite à réussite examen professionnel
Pôle culinaire	Adjoint administratif	01/12/2021	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	01/12/2021	Avancement suite à réussite concours
Pôle sud	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2021	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	01/12/2021	Avancement lié à l'ancienneté
Urbanisme	Ingénieur principal	01/12/2021	Ingénieur hors classe	35 h	01/12/2021	Avancement lié à l'ancienneté
Urbanisme	Attaché	01/12/2021	Attaché principal	35h	01/12/2021	Avancement suite à réussite examen professionnel
Développement économique	Assistant socio-éducatif	01/12/2021	Attaché	35 h	01/12/2021	Intégration directe

- d'approuver la création des postes suivants :

Pôle/Service	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet
Pôle culinaire	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28 h	01/10/2021

	Adjoint technique	35 h	01/10/2021
Finances	Rédacteur	35 h	01/10/2021
Service technique	Adjoint technique	35 h	01/10/2021
Direction des systèmes d'information	Adjoint technique contractuel	35 h	01/10/2021

- de prendre acte que les postes seront pourvus par voie statutaire,
- de prendre acte que les rémunérations et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces créations et suppressions de postes,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2021 aux chapitre et article prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 septembre 2021



Le président,

Pierre Froustey